

## TOTAL IMMERSION S.A.

### CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL D'FUSION RUNTIME

Veillez lire soigneusement l'intégralité des termes et conditions du présent contrat de licence (ci-après désigné par le « Contrat ») conclu entre TOTAL IMMERSION et vous-même (ci-après désigné par « Vous » ou le « LICENCIE »).

En procédant à l'installation du Logiciel et en utilisant celui-ci/ en activant l'option « I accept the terms in the License Agreement », Vous acceptez expressément de vous soumettre aux termes et conditions du Contrat.

Si Vous n'acceptez pas les termes et conditions du Contrat, veuillez ne pas installer et/ou utiliser le Logiciel.

#### 1. DÉFINITIONS

« **TOTAL IMMERSION** » désigne la société anonyme de droit français immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre - France - sous le n° 421 328 295.

« **Application** » désigne l'application développée et éditée par un partenaire de TOTAL IMMERSION dument habilité, et dont le fonctionnement requiert l'utilisation du Programme Runtime.

« **Environnement** » désigne le matériel informatique (« plate(s)-forme(s) », le(s) système(s) d'exploitation et les logiciels requis pour l'utilisation du Logiciel, tels qu'indiqués sur le Support.

« **Logiciel/Programme Runtime** » désigne le(s) programme(s) en mode exécutable, dans la langue indiquée sur le Support, sous forme lisible par machine requis pour l'utilisation de l'Application et joints à cette dernière, toutes corrections, nouvelles éditions, versions, mises à jour, mises à niveau, adaptations et améliorations se rapportant au Logiciel.

« **Support** » désigne tous les procédés par lesquels le Logiciel est mis à la disposition du LICENCIE.

#### 2. PROPRIETE

Le Logiciel est une œuvre originale de l'esprit, protégée en tant que telle par les législations nationales et internationales applicables en la matière, propriété exclusive de TOTAL IMMERSION et/ou de ses concédants. Le Contrat est un contrat de licence et en aucun cas un contrat de vente. Le Contrat ne confère donc au LICENCIE aucun droit de propriété ; TOTAL IMMERSION (et/ou ses concédants) conservant les droits exclusifs de propriété intellectuelle relatifs au Logiciel, les marques associées ainsi que toutes les prérogatives s'y rattachant.

### **3. DROITS CONCEDES**

TOTAL IMMERSION concède gratuitement au LICENCIÉ un droit personnel, non transférable et non exclusif d'utiliser le Logiciel tel que joint à l'Application, dans l'Environnement et dans la langue indiquée sur le Support.

Il est de la responsabilité du LICENCIÉ de s'assurer que l'utilisateur du Logiciel se conforme aux termes et conditions du Contrat.

Si le Logiciel contient une mise à jour du Programme Runtime, celle-ci constitue un produit unique avec le Logiciel et le LICENCIÉ reconnaît que les mises à jour sont soumises aux stipulations du Contrat. En conséquence, le LICENCIÉ cesse toute utilisation de la version antérieure du Logiciel.

Le LICENCIÉ reconnaît et accepte que le Contrat ne comprend aucun service de maintenance corrective et/ou évolutive.

#### **VOUS ETES AUTORISE A :**

- (a) installer et utiliser le Programme Runtime sur un (1) seul ordinateur, aux seules fins de faire fonctionner l'Application ;
- (b) transférer le Programme Runtime d'un (1) ordinateur à un autre, sous réserve que le Logiciel soit toujours utilisé sur un (1) seul ordinateur ;
- (c) faire une (1) copie du Programme Runtime sous forme exécutable uniquement à des fins de sauvegarde et sous forme exécutable, sous réserve que Vous reproduisiez toutes les mentions de droits d'auteur, de marques et autres mentions de propriété intellectuelle figurant dans ou sur le Logiciel ; une telle copie étant soumise aux termes et conditions du Contrat.

#### **VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ A :**

- (a) utiliser le Programme Runtime à d'autres fins que de faire fonctionner l'Application ;
- (b) modifier, traduire ou altérer le Logiciel, notamment, mais de manière non exhaustive, en utilisant des macros ou autres technologies d'automatisation susceptibles d'étendre les fonctionnalités ou l'utilisation du Logiciel, ou en créant toute autre œuvre dérivée. Si Vous réalisez des modifications ou œuvres dérivées, TOTAL IMMERSION sera – en vertu du Contrat - propriétaire de ces modifications ou œuvres dérivées ;
- (c) modifier, traduire, faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler partiellement ou totalement le Logiciel, sauf dispositions légales contraires applicables. Cependant, au cas où le LICENCIÉ souhaiterait obtenir des informations permettant de mettre en œuvre l'interopérabilité du Logiciel, le LICENCIÉ s'engage à consulter TOTAL IMMERSION avant toute décompilation afin de savoir si de telles informations ne sont pas rapidement ou facilement accessibles ;

- (d) altérer ou supprimer les mentions de droit d'auteur, noms commerciaux, logos ou marques, et plus généralement tous droits de propriété intellectuelle de TOTAL IMMERSION et/ou de ses concédants figurant dans ou sur le Logiciel ;
- (e) donner en sous-licence, vendre, louer, partager ou autrement transférer, ou plus largement effectuer toute autre opération susceptible de permettre à un tiers de faire usage du Logiciel sans l'accord préalable écrit de TOTAL IMMERSION ;
- (f) utiliser le Logiciel en méconnaissance d'une quelconque disposition légale ou réglementaire ou d'un traité d'un pays ou d'un Etat, en ce compris toute disposition en relation avec la mauvaise utilisation d'informations.

#### **4. AUTRES DROITS**

Le Logiciel peut contenir un ou plusieurs bibliothèques, fichiers ou autres éléments destinés à aider le LICENCIE à utiliser le Logiciel. TOTAL IMMERSION accorde au LICENCIE le droit d'utiliser ces bibliothèques, fichiers et autres éléments sous réserve que celui-ci respecte les conditions du présent Contrat et toutes conditions particulières aux bibliothèques ou fichiers. Le LICENCIE consultera le fichier « Lisez-moi » contenu dans le Logiciel pour toutes informations complémentaires.

Dans tous les cas, il incombe au LICENCIE de s'assurer que tout utilisateur du Logiciel respecte les conditions du Contrat.

#### **5. EXCLUSION DE GARANTIE ET LIMITATION DE RESPONSABILITE**

**5.1** DANS TOUTE LA MESURE AUTORISEE PAR LA LOI APPLICABLE, LE PROGRAMME RUNTIME EST FOURNI « TEL QUEL », SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. EN CONSEQUENCE, TOTAL IMMERSION ET/OU SES CONCEDANTS REJETTE(NT) TOUTE GARANTIE EXPRESSE, TACITE OU DE TOUTE AUTRE NATURE RELATIVE AU LOGICIEL, NOTAMMENT ET DE MANIERE NON EXHAUSTIVE, TOUTE GARANTIE DE PERFORMANCE, DE RESULTAT, D'INTEGRATION, DE QUALITE SATISFAISANTE, DE COMMERCIALISABILITE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER, DE FIABILITE OU DE DISPONIBILITE ET/OU DE CARACTERE NON-CONTREFAISANT,

**5.2** Vous reconnaissez et acceptez que TOTAL IMMERSION n'est en aucun cas responsable de la disponibilité de l'Application et/ou du contenu mis à la disposition du LICENCIE. Le LICENCIE supporte tous les risques liés à l'utilisation de l'Application et de manière générale de tout contenu, avec lequel le Programme Runtime est associé ; étant entendu que pour ce qui concerne l'Application et/ou son contenu, le titulaire des droits y afférents et le LICENCIE sont en relation directe. En conséquence, TOTAL IMMERSION ne peut en aucun cas être responsable de toute perte ou dommage de quelconque nature que le LICENCIE pourrait subir du fait de sa relation avec cette tierce partie.

**5.3** EN AUCUN CAS, TOTAL IMMERSION ET/OU SES CONCEDANTS NE SAURAI(EN)T ENCOURIR UNE QUELCONQUE RESPONSABILITE ENVERS VOUS, UN UTILISATEUR ET/OU TOUT TIERS, AU TITRE DE TOUT DOMMAGE DIRECT,

INDIRECT, CONSECUTIF OU INCIDENT, OU AU TITRE DE TOUTE PERTE DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT - NOTAMMENT ET A TITRE NON EXHAUSITIF, INTERRUPTION DE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL, PERTE DE PROFITS, PERTE DE DONNEES ET/OU TOUT AUTRE PREJUDICE FINANCIER - RESULTANT DE L'UTILISATION DU PROGRAMME RUNTIME OU DE L'IMPOSSIBILITE D'UTILISER CE DERNIER ET CE, MEME SI TOTAL IMMERSION A ETE PREVENUE DE LA PROBABILITE DE TELS DOMMAGES.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITE DE TOTAL IMMERSION ET DE SES CONCEDANTS AU TITRE DU CONTRAT ET/OU EN RELATION AVEC LE PROGRAMME RUNTIME NE POURRA EN AUCUN CAS DEPASSER LE MONTANT DE DIX (10) DOLLARS AMERICAINS.

LES LIMITATIONS ET EXONERATIONS SUSMENTIONNEES NE S'APPLIQUENT QUE DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI APPLICABLE.

## **6. NON-DIVULGATION ; REFERENCES**

La structure et l'organisation du Logiciel constituent des secrets commerciaux de TOTAL IMMERSION et/ou de ses concédants, que le LICENCIE n'est pas autorisé à révéler. L'obligation de confidentialité restera en vigueur à l'expiration ou à la résiliation du Contrat quelle qu'en soit la cause et ce, pour une durée minimum de cinq (5) années.

Le LICENCIE consent expressément à ce que TOTAL IMMERSION annonce publiquement la relation contractuelle existant avec lui et utilise son nom et son logo à titre de référence commerciale.

## **7. DUREE ET RESILIATION**

Sauf résiliation anticipée, la licence d'utilisation objet du Contrat est concédée au LICENCIE la durée de la licence relative à l'Application qui lui est octroyée.

Le LICENCIE peut résilier sans motif et à tout moment la présente licence par courrier recommandé. Une telle résiliation n'exonère pas le LICENCIE de sa responsabilité contractuelle à l'égard de faits survenus avant cette date.

TOTAL IMMERSION peut résilier le contrat à tout moment et sans préavis en cas de violation du Contrat par le LICENCIE.

En cas de résiliation du Contrat, quelle qu'en soit le motif, le LICENCIE cesse d'utiliser le Logiciel et détruit toute copie partielle ou totale qu'il aura faite. Le LICENCIE certifie, au moyen d'un document écrit dûment signé par un représentant légal, qu'il a rempli ses obligations au titre du présent article et ce, dans un délai de cinq (5) jours à compter de la date de résiliation. La résiliation du Contrat ne prive pas TOTAL IMMERSION de tout autre droit ou action né à l'occasion du Contrat.

## **8. DROITS DU CONSOMMATEUR**

En tant que consommateur, Vous pouvez bénéficier des dispositions légales spécifiques relatives au droit de la consommation, auxquelles le Contrat ne peut déroger. En particulier, les limitations ou exclusions de responsabilité contenues dans le Contrat n'affectent en aucun cas vos droits en votre qualité de « consommateur », au sens de la loi locale applicable.

## **9. STIPULATIONS DIVERSES**

La relation existant entre TOTAL IMMERSION et le LICENCIÉ est celle d'un concédant/licencié. Le LICENCIÉ agira en tant que partie indépendante dans le cadre de tout acte lié au Contrat. Il est de la responsabilité du LICENCIÉ d'agir en conformité avec la réglementation française, européenne et internationale applicable en matière d'exportations. Le LICENCIÉ ne peut, directement ou indirectement, transférer le Logiciel dans un pays où une telle opération est interdite ou soumise à l'obtention d'une licence ou d'une autorisation administrative sans avoir préalablement obtenu ladite licence ou ladite autorisation. De plus, le LICENCIÉ garantit qu'il ne fait pas l'objet de mesures particulières relatives à l'exportation ou à l'importation de produits dans son pays, et qu'il n'est pas soumis aux dispositions légales et/ou réglementaires d'un pays interdisant l'importation de logiciels. Si l'une quelconque des stipulations contractuelles est déclarée illégale, nulle, ou inopposable, en tout ou partie, en vertu d'une disposition légale ou réglementaire ou d'une décision judiciaire définitive, la stipulation en cause sera modifiée afin de la rendre légale, valide et applicable et toutes les autres stipulations du Contrat conserveront leur plein effet. Le retard ou le manquement par l'une des parties à faire valoir les droits dont elle dispose ou qui lui sont conférés par le Contrat n'est pas considéré comme une renonciation à ce droit. Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre TOTAL IMMERSION et Le LICENCIÉ concernant le Logiciel. Aucune modification du Contrat ne sera valable sans qu'elle ait été effectuée par écrit, sous forme d'un avenant signé par le LICENCIÉ et un représentant de TOTAL IMMERSION ayant qualité pour ce faire. La version française du Contrat régit les relations contractuelles entre les parties. Toutes communications entre les parties seront effectuées en langue française. Une version imprimée du Contrat sous sa forme électronique, ainsi que toute notification adressée par TOTAL IMMERSION en version électronique, seront acceptées lors de tous contentieux relatifs à l'exécution du Contrat. Le Contrat est régi par la loi française. Tout différend relatif au Contrat et à ses suites sera soumis au Tribunal de Commerce de Nanterre, France, auquel il est expressément fait attribution de compétence, et ce, même en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

### **VOUS DECLAREZ AVOIR LU ET COMPRIS LE CONTRAT, ET EN ACCEPTER LES TERMES ET CONDITIONS.**

Pour toutes questions du LICENCIÉ concernant le Contrat et/ou pour toute demande d'informations à TOTAL IMMERSION, veuillez contacter TOTAL IMMERSION par l'intermédiaire du site : [www.t-immersion.com](http://www.t-immersion.com) (« about us »).

Les dénominations du Logiciel, en particulier D'FUSION et TOTAL IMMERSION sont des marques enregistrées ou déposées de TOTAL IMMERSION.